

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 9 février 2009****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Emmanuel GOLDSTEIN (départ 10h procuration Jean-Emmanuel COMBES), François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, François RACHLINE, Maxime SAADA (départ 10h procuration François RACHLINE).

Manon AUBRY, Arnaud BONTEMPS, Céline RAMSTEIN, Maxime QUENIN (arrivé à 9h), Matthieu CREUX, Sébastien JANICOT, Diego MELCHIOR.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, Annie THOMAS.

**Absents ou excusés**

Laurent GERMAIN (procuration François HEILBRONN), Bruno MAQUART (procuration François HEILBRONN).

Valentin LAUTIER (procuration Maxime QUENIN).

Marie-Louise ANTONI (procuration Jean-Emmanuel COMBES), Jean-Claude CASANOVA (procuration Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE (procuration Annie THOMAS), Paul PENY (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François SIRINELLI (procuration Christian LEQUESNE).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Jean-Baptiste NICOLAS

Cédric PRUNIER

Isabelle FRANCOIS

Julien PALOMO

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

Dolly CARENE

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur des affaires internationales et des échanges,

directeur des études,

directeur de la scolarité,

directrice financière,

chargé de mission,

représentante du recteur,

assistante de Hervé Crès,

assistante de Jean-Baptiste Nicolas.

\*\*\*\*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant. | p. 2  |
| II.  | Information sur la constitution des groupes de travail.              | p. 4  |
| III. | Délibérations et vote sur les droits de scolarité.                   | p. 5  |
| IV.  | Avis sur la proposition de budget 2009.                              | p. 12 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                   | p. 14 |

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2009**

La séance est ouverte à 8h33 sous la direction de Richard DESCOINGS.

**I. Élections du président et des vice-présidents enseignant et étudiant**

*a) Élection du président*

Richard DESCOINGS déclare que Jean-Pierre CASANOVA, absent ce matin, lui a demandé de le remplacer. Il introduit la question électorale en évoquant le statut du président et l'équilibre des responsabilités induit par cette fonction. Revenant sur la qualité des prédécesseurs de Michel PEBEREAU et la qualité de ce dernier, Richard DESCOINGS propose sa réélection à ce poste, tout en précisant que l'ensemble des membres de la fondation peut se présenter à ce poste.

Michel PEBEREAU observe avec inquiétude le fait que sa candidature sera celle d'un inconnu au regard de prédécesseurs qu'il juge beaucoup plus illustres que lui.

Richard DESCOINGS décline les différentes procurations puis procède au vote.

- Michel PEBEREAU est réélu à l'unanimité président.

*b) Élection des vice-présidents enseignant et étudiant*

Michel PEBEREAU remercie le conseil pour sa confiance et déclare que cette réélection est un très grand honneur pour lui. Invitant l'assemblée à passer à l'élection des deux vices président, étudiant et enseignant, il demande à François RACHLINE de se présenter de nouveau au poste de vice-président enseignant.

François RACHLINE acquiesce.

Michel PEBEREAU invite les autres postulants à se présenter au poste de vice-président (enseignant).

- *Pas d'autres postulants*

Michel PEBEREAU procède au vote.

- François RACHLINE est réélu vice-président enseignant par 25 voix pour et une abstention.

Michel PEBEREAU passe à l'élection du vice-président étudiant.

Manon AUBRY se présente.

Élue UNEF, Manon AUBRY explique être actuellement en deuxième année d'études. Ayant eu l'occasion de siéger dans de nombreux groupes de travail et conseils de direction, elle estime que cette expérience lui permet de prétendre au poste de vice-président. Sa candidature s'inscrit dans un engagement qui l'a amenée, dès le lycée, à être élue au Conseil supérieur de l'éducation, et à être actuellement élue au CROUS de Paris pour l'UNEF. Ce dernier mandat lui permet d'avoir une vision sur l'ensemble des questions universitaires, en particulier les questions sociales. Manon AUBRY estime que sa candidature se fonde sur une légitimité acquise par l'UNEF, qui a obtenu 36% des voix au conseil de direction, lors des dernières élections.

Selon elle, le vice président joue un rôle clé dans les relations entre les étudiants et l'administration, notamment pour faire remonter les aspirations des étudiants et défendre leurs intérêts. Dans le cadre de cette mission, Manon AUBRY indique qu'elle travaillera aux côtés des deux autres élus UNEF, ainsi qu'avec l'ensemble des autres élus étudiants dans l'élaboration des projets de Sciences Po. Cependant, Manon AUBRY explique que son rôle sera également d'être force de proposition auprès du conseil de direction, et de construire conjointement des projets avec lui. Cet engagement et cette force de proposition forment d'ailleurs le slogan de campagne de l'UNEF.

C'est enfin dans l'intérêt d'un tel dialogue démocratique d'avoir un vice-président doublement légitime, investi par le vote des étudiants et celui du Conseil, que Manon AUBRY présente sa candidature. Elle souhaite articuler le sens de son action au quotidien dans l'établissement en présentant les intérêts des étudiants, participer à l'évolution de l'IEP, et faire en sorte qu'à Sciences Po, l'excellence dans la diversité rime avec la différence dans la pluralité.

Michel PEBEREAU invite les autres candidats à se présenter.

Diego MELCHIOR explique que la candidature de Maxime QUENIN avait été annoncée. Cependant, compte tenu d'un problème de transport, celui-ci risque d'arriver avec quelques minutes de retard. Cette candidature ayant été annoncée à la confédération étudiante, Diego MELCHIOR déclare que celle-ci votera en sa faveur.

Diego MELCHIOR indique que la candidature de Maxime QUENIN s'articule autour d'une légitimité syndicale ainsi que sur la représentation d'un certain nombre de voix étudiantes, celles des étudiants étrangers et des étudiants des campus délocalisés. Par ailleurs, Diego MELCHIOR fait observer que le syndicat qu'il représente partage les valeurs de justice sociale, d'internationalisme et de démocratie, avec le syndicat représenté par Maxime QUENIN.

Michel PEBEREAU passe au vote

- Manon AUBRY est élue par 18 voix pour, 7 voix pour Maxime QUENIN et un bulletin blanc.

## **II. Information sur la constitution d'un groupe de travail**

### *a) présentation*

Michel PEBEREAU explique que ces travaux sont préparés dans un certain nombre de domaines par des groupes de travail spécifiques ainsi que par tous les membres du conseil qui souhaitent y participer.

Hervé CRES rappelle qu'il y avait l'année dernière cinq groupes de travail mis en œuvre par la commission paritaire et le conseil de direction :

- Les admissions et diversité
- Les campus
- L'évolution des programmes
- L'évolution des scolarités
- Le suivi de l'aide sociale

Au cours de l'année 2008, ces groupes de travail ont œuvré à la mise en place des stages de terrain, à la réflexion sur la réforme de l'enseignement des langues, à la refonte des règlements de la vie politique syndicale et culturelle, à l'amélioration des relations entre enseignants et élèves. Ces groupes ont également engagé une réflexion à l'amélioration du questionnaire d'évaluation des enseignements, à la réflexion sur les procédures d'admission, à l'évolution des masters, à l'introduction du eLearning.

Hervé CRES propose la reconduction de ces cinq groupes de travail, et propose, à la demande des représentants enseignants et étudiants de la commission paritaire, la constitution de deux nouveaux groupes de travail : le premier sur les questions écologiques, et le deuxième sur l'insertion professionnelle.

Hervé CRES explique que les organisations syndicales étudiantes ont insisté pour que les représentants du conseil de direction de la commission paritaire se réunissent sur le suivi et la mise en œuvre du plan projectif 2013. De fait, Hervé CRES propose qu'un groupe de travail spécifique soit constitué dans cet objectif. Compte tenu de la nécessité de l'avis du comité d'entreprise de la FNSP, Hervé CRES reporte la composition de ce dernier groupe.

### *b) Chantiers*

Hervé CRES décline ensuite les chantiers des différents groupes de travail :

- Groupe sur l'évolution des programmes : réflexion sur l'évolution de l'école doctorale & diplomation des premiers cycles à Sciences Po

- Groupe sur l'évolution de la scolarité : présentation des comptes des associations et définitions d'une date & accueil des étudiants étrangers
- Groupe sur le suivi de l'aide sociale : réactualisation et adaptation de la jurisprudence de la commission de suivi social.

Hervé CRES propose l'établissement d'un calendrier prévisionnel [de la constitution de ces groupes] dans les 15 jours à venir.

Michel PEBEREAU souligne l'importance d'une participation à ces groupes et la répartition de leur charge de travail.

### **III. Délibérations et vote sur les droits de scolarité**

#### *a) Exposé*

Richard DESCOINGS indique que les membres du conseil ont reçu à la fin du mois de novembre une proposition de documents articulés sur les étapes à franchir dans le cadre de l'Objectif 2013. Ce document élabore également une réflexion sur les modes de financement des projets visant à améliorer la qualité de l'institution. À ce titre, Richard DESCOINGS remercie l'ensemble des membres du conseil, qui a pris soin de s'approprier ce texte en le codifiant et en proposant des modifications et des amendements. Aussi, et sous réserve de l'accord des membres du conseil, ce texte sera présenté dans sa version définitive lors du prochain conseil de mars, enrichi et amendé à l'ensemble des propositions des salariés. En effet, Richard DESCOINGS indique que les délégations syndicales et les comités d'entreprise se sont attelés à ce que cette vision de Sciences Po 2013 se traduise par des projets d'entreprise, et de nombreuses propositions ont été faites en la matière.

Richard DESCOINGS remercie chacune des délégations syndicales pour le travail exigeant qu'elles ont mené sur les droits de scolarité et plus globalement la partie qui concerne les objectifs. Il fait passer un document relatif aux amendements proposés et touchant :

- aux droits de scolarité
- au niveau des tranches de scolarité
- au lissage des revenus
- à l'exonération des droits d'inscription par rapport au niveau de ressources
- au montant établi des droits les plus importants
- à la question des étudiants qui n'appartiennent pas à l'Union européenne.

Richard DESCOINGS déclare qu'en cas d'adoption par le conseil, le nouveau faisceau de droit ne concernera que les nouveaux entrants à Sciences Po, les autres étudiants voyant leurs droits augmentés du montant de l'inflation, à savoir 3 %. Sur la question des étudiants ressortissants ou non de l'Union européenne, Richard DESCOINGS évoque un important débat s'est tenu sur la parité. Si le droit européen exige un traitement égalitaire pour les

ressortissants de l'Union européenne (et non pour ceux des autres pays), la volonté de l'institution est d'attirer le talent et le mérite des étudiants, européens ou non, indépendamment de leurs ressources financières. Aussi, si la proposition initiale était de distinguer le montant maximum des droits de scolarité des étudiants hors UE des étudiants UE, la proposition soumise aujourd'hui au vote propose une parité totale des droits de scolarité.

En second lieu, Richard DESCOINGS pose la question du calibrage des tranches vis-à-vis des classes moyennes. Au regard de la crise actuelle, plusieurs modifications ont été apportées à la proposition initiale, comme le fait de monter à 36 999 euros le niveau de l'exonération totale. Évoquant l'instauration du système par tranches et l'établissement initial des droits de scolarité à 1050 euros, Richard DESCOINGS pointe le fait que moins d'élèves paient aujourd'hui des droits de scolarité qu'en 2002. Par ailleurs, les droits d'inscriptions ont été majorés pour les élèves issus des milieux plus favorisés. Il s'agit donc d'un signal fort lancé aux classes populaires.

Richard DESCOINGS explique qu'il a également été choisi d'opérer une distinction entre les premiers cycles et les niveaux Master. Cette logique s'articule sur le fait que la puissance publique finance davantage les premiers diplômes post baccalauréats. Il s'agit en effet d'une formation fondamentale pour entrer sur le marché du travail ou poursuivre des études plus spécialisées. La part respective du financement par l'État et du financement par chacun des étudiants s'articule donc sur une majoration du financement par l'État pour le niveau bachelor, et sur une majoration du financement par l'étudiant pour les niveaux Master. Richard DESCOINGS rappelle cependant que les élèves s'engageant au niveau doctoral retrouvent une quasi-gratuité des droits de scolarité.

Michel PEBEREAU remercie Richard DESCOINGS pour son exposé. Il explique que la collaboration de la direction et des différentes parties prenantes est très importante sur ces questions.

*b) questions*

Emmanuel GOLDSTEIN se félicite de l'adaptation permanente du système et du pragmatisme des dispositifs. Il observe cependant une différence de 1000 euros entre la note préparatoire et la résolution qui a été soumise pour les résidents fiscaux hors Union européenne ; aussi souhaite-t-il s'assurer que le vote porte bien sûr la résolution.

Manon AUBRY déclare être ravie d'entendre que les deux mois de préparation de ce dossier ont impliqué les étudiants. Elle explique que l'UNEF a saisi cette occasion pour demander aux étudiants ce qu'ils en pensaient. Ainsi, le vote UNEF du mois de janvier à, selon elle, été lié à cet objectif 2013.

Globalement, Manon AUBRY observe que les étudiants se retrouvent avec une augmentation moyenne des frais d'inscription de plus de 61 % pour les Bachelor (UE) et de plus de 120 % pour les Masters (hors UE). Par ailleurs, la logique proposée par ce système des frais d'inscription tend à faire reposer le financement de Sciences Po sur les familles et sur les étudiants. À ce titre, elle souhaite savoir si des dispositifs adaptés ont été prévus pour les étudiants de PREP ENA. S'il est prévu que ces étudiants payent les frais de scolarité de Master, Manon AUBRY réitère sa demande de les voir baisser, arguant du fait que ces étudiants ont en règle générale deux fois moins de cours que les autres.

D'autre part, elle constate que ce système repose sur une structure sociale favorisant les milieux aisés, ce qui lui apparaît incompatible avec la démocratisation prônée et défendue par

l'ensemble des syndicats. Avec cette démocratisation, l'augmentation des frais d'inscription apparaît inexorable pour maintenir l'équilibre financier et estime qu'il s'agit d'une fuite en avant de l'institution, fuite en avant qui est par ailleurs susceptible de provoquer un désengagement de l'État.

Revenant sur la distinction financière opérée entre les premiers cycles et les Masters, elle explique que les problèmes financiers sont exactement les mêmes. Ainsi, pour les étudiants de Master, le fait d'avoir un emploi dans les deux ans à venir ne facilite pas, à l'instant T, la recherche de fonds. Manon AUBRY pense que cette discrimination communautaire va à l'encontre des ambitions internationales de l'institution. La qualité de l'enseignement de Sciences Po ne doit pas s'articuler sur le prix que paye l'étudiant pour en bénéficier, mais sur sa valeur pédagogique.

Enfin, Manon AUBRY pense que la diversité sociale comporte de nombreux biais, tel le fait que des étudiants plus riches vont payer moins, en termes de pourcentage de revenus, que des étudiants plus pauvres. Revenant sur le système par niveau, elle dénonce un effet de seuil, qui va faire en sorte que, pour quelques euros de différence, un étudiant va payer des frais d'inscription beaucoup plus élevés ; et un effet de tranche, qui fait que le premier membre et le dernier membre de la tranche vont payer les mêmes frais d'inscription, alors que leurs revenus sont sensiblement différents (près de deux points en pourcentage de revenus).

L'UNEF a souhaité l'élaboration d'un système linéaire susceptible de gommer les inégalités qui viennent d'être détaillées. Aussi demande-t-il que le conseil se prononce sur la question, voire vote un amendement en faveur de cette proposition. Manon AUBRY rappelle que le système proposé par l'UNEF sera plus juste socialement et à ressources constantes. Pour ces diverses raisons, Manon AUBRY déclare que L'UNEF votera contre le système présenté actuellement.

Richard DESCOINGS rappelle que les étudiants déjà présents dans l'établissement ne sont pas affectés par ces changements de tarifs. Les nouveaux arrivants ont toujours la liberté de choisir entre cette grille et les niveaux très élevés des écoles de commerce.

Annie THOMAS se félicite des résultats proposés aujourd'hui en qualité de représentante d'un syndicat ouvrier. En termes de pourcentage, ces résultats montrent que des enfants d'ouvriers et des enfants d'agriculteurs sont entrés à Sciences Po. Aussi cette évolution des droits de scolarité lui apparaît-elle comme une évolution extrêmement importante du système français.

Revenant sur le débat relatif à la parité entre les étudiants français et les étudiants européens, elle déclare soutenir les modalités présentées par Richard DESCOINGS pour d'évidentes raisons de justice sociale, mais surtout pour des raisons politiques, constitutives d'une certaine idée de l'Europe.

Maxime QUENIN s'excuse tout d'abord pour son retard, et souhaite également excuser Valentin LAUTIER, retenu par un examen. Revenant sur l'exposé de Richard DESCOINGS, il décline les demandes formulées par son syndicat, deux engagements moraux et quatre revendications.

Sur les deux engagements moraux – assumer le fait que l'institution demande à ses étudiants plus favorisés des frais de scolarité plus importants ; continuer la diversification des sources de financement – Maxime QUENTIN déclare être pleinement satisfait par les dispositions qui ont été décidées.

Maxime QUENIN présente ensuite les quatre revendications – justice sociale ; renforcement des aides ; traitement des étudiants étrangers dans le sens des résidents fiscaux des pays hors UE ; élaboration d'un projet d'entreprise.

Concernant la justice sociale, le projet, modifié pour rehausser la tranche d'exonération et inclure une tranche supplémentaire permet un meilleur effet de lissage, ce qui donne satisfaction au syndicat représenté par Maxime QUENIN, qui comprend les difficultés à l'établissement d'un système parfaitement progressif et aplanissant les effets de seuil.

Pour Maxime QUENIN, le renforcement des aides est également une avancée majeure, dans la mesure où le suivi social va être renforcé, et ses ressources être augmentées, de façon à pouvoir intervenir efficacement et rapidement sur les questions qui lui seront présentées.

Concernant les étudiants étrangers hors UE, Maxime QUENIN déclare qu'InterZaide était très concernée par l'instauration d'une distinction symbolique. Or, le fait que la direction ait accepté l'alignement des droits représente un geste fort, même si le syndicat lui préférerait l'application d'un régime de droit progressif, tel que celui qui est appliqué aux étudiants européens. Avec l'augmentation des mesures sociales et les engagements de redistribution de 20 % des droits de scolarité perçus par les étudiants étrangers, InterZaide estime que les conditions d'un compromis positif sont remplies.

Concernant le projet d'entreprise, Maxime QUENIN rappelle que son syndicat demande depuis plusieurs mois des précisions chiffrées sur ces projets. Les engagements de présentation de ces projets ont été pris à horizon de cinq ans, et forment un élément de visibilité très important.

En conclusion, Maxime QUENIN considère que le projet actuel, malgré ses imperfections, va dans un sens positif, et déclare que son syndicat votera pour.

Christian LEQUESNE souhaite, à l'image de Mme THOMAS, souligner cette image de diversification sociale qui lui apparaît extrêmement positive. M. LEQUESNE déclare ne pas partager les propos de Mme AUBRY au regard des chiffres des tableaux 2008. Ainsi, 36 % des étudiants sont soit soumis à l'exonération ou proviennent de familles dont le revenu mensuel est inférieur à 4000 euros.

M. LEQUESNE ajoute tenir à la parité sociale européenne, non seulement parce que la cour européenne de justice l'exige, mais également parce que cette parité est un élément d'attractivité pour la politique internationale de l'institution. Il explique que les pays qui ont rejoint l'Union européenne en 2007 ont un PIB environ égal à 60 % de la moyenne des pays européens. De fait, un jeune Polonais, un jeune Tchèque, ou un jeune Slovaque peut étudier dans un établissement étranger qui tiendra compte du revenu de sa famille. Cet élément de choix paraît extrêmement important à M. LEQUESNE, qui souligne l'attractivité de cette politique de respect de la parité communautaire.

Selon Diego MELCHIOR, la résolution finale est le fruit d'une interpellation de la direction par les organisations syndicales entre fin novembre et fin janvier. La Confédération Etudiante a constaté un certain nombre de points positifs en termes d'investissement dans l'intelligence et de développement de la responsabilité sociale. Bien qu'elle ait d'abord émis un certain nombre de réserves, notamment en termes de garantie sur le volet financement, la Cé a, dès l'origine, défendu le système de scolarité des droits progressifs, qui permet le financement des aides sociales pour les plus modestes par les catégories plus aisées. Diego MELCHIOR s'en félicite et estime que la Cé a apporté des propositions concrètes, tel qu'un barème de scolarité correspondant à sa vision de la justice sociale.



La Cé a par ailleurs demandé la mise en place d'un groupe de travail qui s'est tenu à la mi-janvier, et qui a permis de confirmer les analyses de la confédération étudiante dans le débat. Il précise que les conclusions avancées par la confédération étudiante figurent presque telles qu'elles dans le document final, puis les rappelle :

- Absence de droits de scolarité pour les étudiants arrivant à Sciences Po en 2009 si leur foyer ne perçoit pas un revenu annuel minimum de 37 000, soit 50 % des familles françaises
- Gel de l'augmentation des droits de scolarité pour les tranches I, II et III du Bachelor de premiers cycles, soit l'absence d'augmentation de droits pour les classes moyennes (moins de 50 000 euros par an pour un foyer)
- Partage des tranches pour le Master, permettant l'atténuation de l'augmentation des droits sur les tranches I, II, et III.
- Renforcement des moyens de la commission de suivi social
- Alignement des droits UE/Non UE
- Chiffrage détaillé des projets à réaliser jusqu'à 2009

Pour Diego MELCHIOR, le présent vote clôt une séquence d'interpellation et de négociation. Il déclare que son syndicat restera vigilant dans l'application du projet, et souhaite que tous les acteurs soient associés aux réformes, y compris les salariés. Diego MELCHIOR souhaite que la commission de suivi soit efficacement mise en place à travers des indicateurs fiables. La Cé participera également à tous les autres groupes de travail mis en place, et elle estime que le débat ne s'arrête pas aujourd'hui, mais doit se poursuivre dans les mois à venir. Pour ces diverses raisons, la Cé apporte un vote favorable au projet, mais restera vigilant à l'application de la réforme et aux garanties qui seront apportées aux étudiants.

Sébastien JANICOT déclare que l'Uni se réjouit de cette nouvelle maquette, et constate avec satisfaction que de nombreuses revendications portées par les organisations étudiantes ont été prises en compte, notamment le fait que l'effort ne repose pas sur les classes moyennes. Ainsi, le gel sur les premières tranches lui apparaît comme un point très positif. En revanche, l'augmentation des droits de scolarité s'inscrit dans une augmentation des ressources propres de Sciences Po, et l'Uni se montrera vigilant sur le fait que cette augmentation des ressources ne repose pas uniquement sur les étudiants.

Sébastien JANICOT rappelle en effet que l'Uni soutient l'idée d'une diversification des ressources de l'enseignement supérieur, et souhaite la mise en place d'une véritable stratégie de diversification des autres ressources propres, notamment celles provenant du mécénat, des partenariats, et des levées de fonds. L'Uni estime que ces ressources devront, dans le futur, représenter une part importante du financement de l'institution, et que l'augmentation du financement des étudiants doit être couplée à l'augmentation de ces ressources propres.

Revenant sur la distinction entre les droits de scolarité en Bachelor et en Master, Sébastien JANICOT explique que cette distinction doit être corrélée avec la mise en place d'un véritable Bachelor à la fin du premier cycle, et non un certificat de premier cycle amélioré. L'Uni participera au groupe de travail prévu à cet effet, et sera vigilant sur le fait que les étudiants soumis aux frais de scolarité de premier cycle puissent bénéficier d'un véritable diplôme au bout de trois ans.

Enfin, Sébastien JANICOT déclare que l'Uni souhaitait voir cette augmentation des droits de scolarité couplée avec un chiffrage et une hiérarchisation des projets de Sciences Po. Un début de chiffrage ayant été entamé par la direction, l'Uni s'en réjouit. En revanche, l'Uni déplore que le troisième enfant continue d'être compté comme une demi-part et ne soit pas pris en compte comme une part entière. Cela défavorise les familles nombreuses ayant plus de trois enfants. L'Uni souhaite donc que le troisième enfant soit compté comme une part entière, comme c'est le cas dans le calcul des impôts.

Matthieu CREUX explique que de nombreux points viennent déjà d'être détaillés par les différents représentants des syndicats étudiants. Il souhaite cependant insister sur trois d'entre eux :

- La différence des frais de scolarité en Bachelor et en Master, qui se traduit par l'absence de diplôme réel pour les étudiants de Bachelor. À ce titre, Nouvelle Donne fera tout pour que ce diplôme soit rapidement mis en place
- Les parts fiscales et la question des troisième et quatrième enfants, qui ne constituent que des demi-parts et désavantagent les familles nombreuses. Matthieu CREUX déclare s'interroger sur la pérennité de ce système, et rappelle que la réforme ayant eu lieu il y a quatre ans sur cette question a été amendée. Aussi interroge-t-il la direction sur les évolutions de ce système dans les années à venir.
- La création d'une bourse échelon zéro, du fait de l'importante différence entre un étudiant qui touche une bourse et un étudiant qui n'en touche pas [mais qui ne paie pas de frais de scolarité].

Jean-Paul FITOUSSI rappelle que le système mis en place a été fondé sur le pari d'une diversification sociale des étudiants de Sciences Po. Il estime que le système aujourd'hui proposé est encore plus progressif que le précédent et devrait être en mesure de s'ouvrir davantage aux autres catégories sociales. Cependant, la crainte de voir les contributions de l'État diminuer au profit des contributions des familles demeure, même si elle n'a pas été confirmée lors de la mise en place du système précédent. Si cela devait être le cas, Jean-Paul FITOUSSI estime que l'État prendrait une responsabilité assez grave, au moment même où il s'engage à augmenter les moyens mis à disposition de l'université. Il s'agirait d'une contradiction majeure du discours public. La question d'un possible tarissement des ressources comme conséquence possible de cette diversification a été posée par les étudiants lors de la première mise en place de ce système progressif. Cette question a été de nouveau posée dans le cadre du système aujourd'hui présenté. Pour Jean-Paul FITOUSSI, il s'agit d'un problème relatif au domaine de l'économie publique, qui pose un certain nombre de questions dans de nombreux domaines. Jean-Paul FITOUSSI l'illustre par l'image de la taxe carbone, dont l'objectif accompli (la suppression des émissions de carbone) priverait l'État de recettes publiques.

Jean-Paul FITOUSSI déclare avoir particulièrement apprécié l'esprit de responsabilité des étudiants, et s'est associé à trois de leurs revendications :

- élever le seuil de la première tranche
- essayer de moins préjudicier les classes moyennes
- renforcer la commission de suivi social de façon à ce qu'elle ait les moyens d'étudier les dossiers

Jean-Paul FITOUSSI remercie donc les étudiants pour leur esprit de responsabilité, et se félicite, ainsi que l'ensemble de la direction, du système proposé. Celui-ci lui apparaît comme une innovation majeure en France.

Arnaud BONTEMPS apporte, au nom de l'UNEF, quelques précisions sur les propos qui ont été énoncés. Il déclare que le système présentement proposé ne s'articule pas sur des frais progressifs au sens du dictionnaire et de l'impôt sur le revenu : ainsi, plus les revenus augmentent, plus la part consacrée aux frais d'inscription devrait également augmenter, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, il ajoute que l'UNEF se félicite du fait que les étudiants européens soient intégrés au même barème que les étudiants français. L'UNEF souhaite

néanmoins étendre cette attractivité européenne à une attractivité internationale, en intégrant tous les étudiants, quelle que soit leur provenance, à ce système de frais dégressifs. Arnaud BONTEMPS reconnaît qu'il est important de souligner toutes les avancées de ce projet, qu'il s'agisse du prè-projet ou du projet définitif : la revalorisation des bourses (+ 75% par l'Institut), le développement de la mixité sociale, etc. Cependant, il insiste sur le fait qu'il ne faille pas confondre la diversification sociale et la démocratisation de Sciences Po ; car si l'IEP était effectivement démocratisé, 61 % des étudiants paieraient des frais réduits de scolarité, voire pas de frais du tout.

Michel PEBEREAU fait observer que ce chiffre de 61 % constitue un objectif.

Arnaud BONTEMPS estime que si la diversité est atteinte, l'objectif de démocratisation doit être encore plus important. D'autre part, il explique que l'UNEF se félicite de la tranche d'exonération établie entre les boursiers et les premières personnes qui payent des frais de scolarité. Il rappelle que le projet de base créait une tranche d'exonération factice : en effet, sous la pression de l'Unef, Mme PECRESSE a relevé les plafonds des bourses de manière plus conséquente que Sciences Po, rendant caduque la tranche d'exonération. En conséquence de ce retour, l'Institut a augmenté ses tranches d'exonération. Si l'UNEF considère qu'il s'agit d'une excellente avancée, elle demeure insuffisante. Enfin, Arnaud BONTEMPS réitère la demande d'une linéarisation des frais, qui apporterait davantage de justice sociale à des ressources comparables, et interpelle le conseil sur cette proposition.

Sur le sujet de la linéarité, Jean Paul FITOUSSI explique que ce qui est accompli par un système basé sur une progressivité du revenu ne constitue pas une progressivité *en soi*, mais une réduction de la dégressivité de l'ancien système. Ainsi, le système actuel du financement public est complètement et brutalement dégressif. Or, ce qui est proposé avec ce système, c'est l'atténuation de la dégressivité. Il explique que dans le système français, l'impôt sur le revenu est progressif, ce qui explique la question du paiement conjugué d'un impôt progressif, à titre de contribution aux charges de la nation, et des frais progressifs à titre de contribution aux charges des universités. Le système qui consiste à atténuer la dégressivité est déjà une très grande avancée par rapport au système antérieur.

Revenant sur la question de l'Europe, Richard DESCOINGS reconnaît que les représentants des élèves sont au moins aussi internationalistes qu'européens. Sur ce point, l'objectif a été rappelé de traiter tous les pays du monde comme des pays de l'Union européenne. Cela pose cependant un certain nombre de problèmes financiers et techniques.

Concernant les frais de scolarité, il ajoute que pour l'Institut, le plus simple serait de considérer que l'impôt soit suffisant, et d'exiger des frais de 5000 euros pour tout le monde. Cela n'est pas envisageable, et Richard DESCOINGS rappelle que 60 % des familles ne sont pas soumises aux droits de scolarité.

Michel PEBEREAU considère que les étudiants ont apporté une contribution extrêmement intéressante aux débats qui ont été tenus. Cela a participé à l'évolution du système, et les choses seront de nouveau amenées à évoluer. La concertation qui s'est instaurée entre les étudiants et la direction lui apparaît riche de promesses pour permettre de futures adaptations : sur l'accès de l'ensemble des étudiants à Sciences Po d'une part, et pour le développement financier de l'Institut de l'autre.

*Michel PEBEREAU donne ensuite lecture de la résolution relative aux droits de scolarité*

Vote de la résolution

- La résolution est adoptée par 25 voix pour et 3 voix contre.

François HEILBRONN demande le report du point IV – Avis sur la proposition de budget 2009 – au prochain conseil

Michel PEBERAU explique que c'est probablement le point le plus difficile à reporter, compte tenu de la réunion, mercredi, du conseil d'administration de la fondation.

#### **IV. Avis sur la proposition de budget 2009**

##### *a) présentation*

Richard DESCOINGS indique que ce budget découle directement de tout ce qui vient d'être évoqué sur les droits de scolarité, le maintien des engagements de l'État, et la recherche de ressources propres auprès des entreprises sous forme de mécénat, de partenariats et d'activités marchandes. Ces ressources doivent non seulement être recherchées auprès des entreprises, mais également auprès des particuliers : près d'un million d'euros devrait ainsi être levé auprès des anciens pour l'année 2008, et 1,5 million d'euros pour l'année de 2009.

De fait, ce budget se construit sur l'ensemble des ressources, mais maintient une forte prudence sur les ressources engagées par l'État.

##### *b) Les grands secteurs de dépenses*

- *La restructuration de la bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume*, avec un investissement prévu de 8 millions d'euros sur les années 2009 et 2010. Cette restructuration devrait aboutir au doublement des places de la bibliothèque.
- *Les locaux* : l'institut a reçu une proposition des propriétaires des immeubles situés rue de l'université et rue du bac, ainsi qu'une proposition des propriétaires de l'école nationale des ponts et chaussées. Cette dernière proposition est extrêmement intéressante, car d'ici deux mois, elle pourra se traduire par la mise à disposition de salles de classe et de bureaux. Cette proposition est également intéressante, car le montant au mètre carré est deux fois moins élevé que le montant demandé pour le moment par les propriétaires de l'autre immeuble. Enfin, il est possible que l'Institut passe de la situation de locataire la situation de propriétaire. Concrètement, des solutions de locaux devraient être apportées dès l'année 2009.

Richard DESCOINGS décline ensuite les autres secteurs de dépenses :

Les dépenses financières traduisent :

- le passage d'un complément de 50 à 75 % pour les élèves boursiers.
- la prise en considération du rôle que jouent les salariés de l'institution.
- le souci d'avoir un corps académique permanent plus important en termes d'organisation et de structuration, avec un passage à une phase active de recrutement de nouveaux enseignants chercheurs permanents de niveau international.

##### *c) Questions*

Manon AUBRY s'interroge sur l'écart touchant à certains postes de dépenses, relatif au budget prévisionnel 2008 et au budget exécuté. Elle cite l'exemple du service hôtelier, qui est passé de 440 000 à 640 000 €

Richard DESCOINGS répond que ce poste de dépenses est exclusivement lié à la formation continue : cet écart est donc le signe que la formation continue se porte très bien.

Manon AUBRY indique l'augmentation des aides sociales est une importante avancée, même si elle est beaucoup moins importante que l'augmentation des frais d'inscription. Elle explique que l'UNEF s'est donné les moyens d'avancer sur cette question et de proposer des solutions sur un système progressif des droits d'inscription, mais qu'aucune question n'a été apportée aujourd'hui. Manon AUBRY, malgré les propositions présentées par là des directions, évoque une diminution de la justice sociale. En conséquence, l'UNEF reste dans l'attente d'engagements financièrement et mathématiquement possibles de la part de la direction. Pour ces diverses raisons, l'UNEF se prononcera contre ce budget.

Michel PEBEREAU fait observer qu'il ne suffit pas de dresser une équation mathématique pour résoudre tous les problèmes qui sont posés.

Christian LEQUESNE remarque que le document proposé précise que le contrat quadriennal entre Sciences Po et l'État est arrivé à expiration aux 31 décembre, ce qui signifie que depuis deux ans, l'Institut travaille sans contrat avec l'État. Le contrat suivant étant en cours, Christian LEQUESNE demande à ce que des informations soient apportées sur les négociations afférentes à ce contrat.

Richard DESCOINGS répond que la seule information nouvelle réside dans une lettre du Ministre de l'Enseignement adressée à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur l'engageant à trouver un accord dans les plus brefs délais.

Sébastien JANICOT déclare que son syndicat salue les prévisions réalistes relatives aux engagements de l'État qui ont été retenues dans ce budget. Il salue également les objectifs ambitieux de croissance de ressources propres présentés dans ce budget et souhaite que ces objectifs soient atteints, voire dépassés. Concernant les postes de dépenses, Sébastien JANICOT déclare que les locaux constituent une véritable urgence au regard de la vie étudiante, et témoigne sa satisfaction vis-à-vis de la priorité apportée à ces questions.

Richard DESCOINGS espère pouvoir faire une proposition concrète concernant les locaux pour la réunion du mois de mars.

Michel PEBEREAU procède au vote des quatre résolutions relatives au Budget

#### 2° résolution (sur la procédure d'entrée)

- La résolution est adoptée par 20 voix pour et 3 abstentions.

Manon AUBRY déclare sur cette question que même si les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de l'examen d'entrée, ils doivent néanmoins s'acquitter du coût du déplacement à Paris. Revendiquant la création de centres d'examen en province et la baisse du coût de l'examen, l'UNEF s'abstiendra sur cette résolution.

Matthieu CREUX rejoint la position de l'UNEF.

#### 3° résolution (taux de rémunération des services de la fondation pour la formation continue diplômante)

- La résolution est adoptée à l'unanimité.

4<sup>e</sup> résolution (fixation des taux annuels des services de la bibliothèque pour l'année 2009-2010)

- La résolution est adoptée à l'unanimité

5<sup>e</sup> résolution sur le budget

- Le budget est adopté par 20 voix pour et 3 voix contre

**V. Questions diverses**

Sébastien JANICOT souhaite inscrire la révision de la commission disciplinaire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.